

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 11 MARS 2019

Membre(s) présent(s) : Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier,
Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser et Claude Caron

Membre(s) absent(s) : Vincent More

Tous formant quorum sous la présidence de Marie Diament, mairesse suppléante

Est aussi présent : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Marie Diament.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-241 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-242 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 4 février 2019.

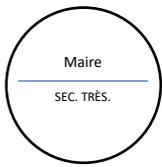
INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Information de la mairie

Le maire Vincent More reviendra à la prochaine séance du conseil municipal. Il est présentement en convalescence, mais il va mieux.

5. Information des conseiller(ère)s

NIL



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Embauche d'un préposé à l'entretien

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un préposé à l'entretien ménager pour les bureaux municipaux et la bibliothèque;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans le journal municipal, l'Info-Dimanche, et sur les sites de Québec municipal et Emploi Québec;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un candidat ou d'une candidate;

CONSIDÉRANT que les candidatures reçues ont été analysées par le comité de sélection afin de combler le poste;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience du candidat retenu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-03-243 QUE le conseil municipal nomme Benoit Fleurent pour occuper le poste de préposé à l'entretien ménager et mandate le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail.

7. Demande de financement pour le volet 2 du Plan de mesures d'urgence

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

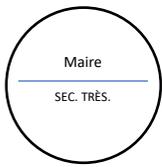
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-03-244 QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la ville de Rivière-du-Loup et/ou la municipalité de Saint-Modeste pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Line Petitclerc, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019

8. Avis de motion pour le projet de Règlement relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires et désinfection par rayonnement ultraviolet

Un avis de motion est donné par Suzette de Rome pour l'adoption ultérieure d'un règlement intitulé « Règlement relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires et désinfection par rayonnement ultraviolet ».

9. Adoption du projet de Règlement relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires et désinfection par rayonnement ultraviolet

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du 11 mars 2019 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles sur demande, conformément au Code municipal du Québec;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-245 QUE le conseil municipal adopte le présent projet de règlement intitulé « Règlement relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires et désinfection par rayonnement ultraviolet ».

10. Projet non retenu par le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités-Municipalité amie des aînés pour le terrain devant le bureau municipal

Une demande avait été faite en mai 2018 auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec pour l'aménagement d'un parc et d'un stationnement sur le terrain situé à l'angle de la route 132 et de la Côte de l'Église. Cette demande de subvention a été malheureusement refusée.

11. Résolution pour permettre la vente de boissons alcoolisées lors du spectacle des Snowbirds des Forces canadiennes

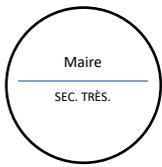
ATTENDU QU'il y aura un spectacle aérien à l'aéroport de Rivière-du-Loup situé sur le territoire de Notre-Dame-du-Portage les 23, 24 et 25 août 2019;

ATTENDU QUE le Comité organisateur du spectacle aérien de Rivière-du-Loup demande l'autorisation de faire de la vente d'alcool sur le site de l'aéroport de Rivière-du-Loup lors de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-246 QUE le conseil municipal de Notre-Dame-Du-Portage, propriétaire des terrains de l'Aéroport de Rivière-du-Loup, autorise le Comité organisateur du spectacle aérien des Snowbirds des Forces canadiennes à vendre des boissons alcoolisées à l'extérieur, sur le site fermé de l'Aéroport de Rivière-du-Loup, les 23, 24 et 25 août entre 9 h et 23 h 59, et à cet effet, la municipalité donne son accord à ce qu'une demande de permis soit présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) du Québec par cet organisme sans but lucratif pour obtenir l'autorisation de vendre des boissons alcoolisées lors de cet évènement.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019

12. Spectacle aérien : résolution pour octroyer la permission aux Snowbirds des Forces canadiennes de survoler Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE la municipalité a été informée qu'il y aura un spectacle aérien des Snowbirds des Forces canadiennes du 22 au 29 août 2019;

ATTENDU QU'une autorisation est nécessaire de la part de la municipalité pour survoler son territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-247 QUE le conseil municipal de Notre-Dame-Du-Portage, propriétaire des terrains de l'Aéroport de Rivière-du-Loup, autorise les Snowbirds des Forces canadiennes à survoler la totalité de son territoire jusqu'à 500 pieds du sol du 22 au 29 août 2019, cette autorisation est valide pour leur arrivée, leurs vols d'entraînement, les vols avec les médias et lors de leur départ.

13. Octroi d'un contrat de crédit-bail pour un nouveau véhicule de voirie

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un véhicule pour la voirie et désire l'acquérir par crédit-bail;

ATTENDU QUE la municipalité a invité quatorze (14) entreprises à soumissionner;

ATTENDU QU'un comité de sélection de trois personnes a été nommé par la direction générale pour analyser les soumissions à l'aide de la grille de pondération pour l'achat d'une camionnette adoptée par résolution le 4 février et portant le numéro 2019-02-27;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 4 soumissions, dont les résultats sont comme suit :

Soumissionnaire	Points obtenus	Prix	Commentaires
Impact Ford	225/225	39 889 \$	Véhicule disponible dès la signature du contrat
Groupe Olivier	225/225	38 661 \$	Véhicule disponible seulement fin juin ou juillet 2019
Location Sauvageau	210/225	36 450 \$	aucun
Fortier Ford	200/225	40 557 \$	aucun

CONSIDÉRANT QU'un véhicule de Impact Ford pourra être disponible dès la signature du contrat;

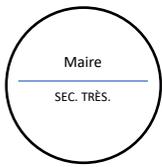
CONSIDÉRANT QUE Impact Ford et Groupe Olivier ont obtenu le même pointage, mais que la disponibilité du véhicule n'est assurée que par Impact Ford pour le 1^{er} mai 2019 et qu'il s'agissait d'une clause du contrat prévue à l'article 5;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de crédit-bail de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à la majorité des membres du conseil municipal présents (abstention de Jacqueline Poirier) :

2019-03-248 QUE le conseil municipal autorise le contrat de crédit-bail du nouveau véhicule et mandate la mairesse suppléante, Marie Diament et la directrice générale, Line Petitclerc, à signer le contrat de crédit-bail.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019

14. Octroi d'un contrat pour le balayage des rues et routes

ATTENDU QUE la municipalité procède au balayage des rues tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 2 soumissionnaires et qu'elle a obtenu une seule soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Albert Castonguay et fils est valide au montant de 12 300 \$ + taxes pour 3 ans, soit 4 100 \$ par année avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2019-03-249** QUE le conseil municipal mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale, à signer le contrat de balayage des rues et des routes entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et l'entreprise Albert Castonguay selon ces termes.

15. Octroi d'un contrat de marquage et traçage

ATTENDU QUE la municipalité procède au marquage et traçage des rues tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 4 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 4 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Marquage et Traçage du Québec est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 13 199,59 \$ + taxes par année, et pour un contrat de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2019-03-250** QUE le conseil municipal mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale, à signer le contrat de marquage et de traçage des rues entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Marquage et Traçage du Québec.

16. Octroi d'un contrat pour le fauchage des bords de route

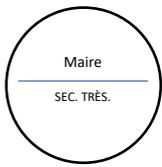
ATTENDU QUE la municipalité procède au fauchage du bord des routes tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Débroussailleuse RB est valide et est au montant de 60 \$/h \$ + taxes, soit au même taux horaire que l'an dernier, et jusqu'à un maximum de 3 000 \$ et de deux fauchages durant l'été;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019

2019-03-251 QUE le conseil municipal mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale, à signer le contrat de fauchage des routes entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et l'entreprise Débroussailleuse RB selon ces termes.

17. Demande de financement pour travaux sur le chemin du Lac et Côte de la Mer (PISRMM)

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et du programme d'aide financière Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE le conseil désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le conseil s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE le conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon les deux options suivantes:

- l'estimation détaillée du coût des travaux
- des offres de service détaillant les coûts (gré à gré);

ATTENDU QUE des travaux de réparation s'imposent sur le chemin du Lac et de la Côte de la Mer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Suzette de Rome, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-252 QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, à présenter une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

- Aucune

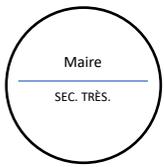
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

18. Dossier du Développement les Pèlerins : cautionnement d'exécution et cautionnement pour gages et matériaux prévus au règlement 2016-14-363 et demande d'approbation de la firme d'ingénieur

ATTENDU QUE la municipalité désire progresser vers la signature d'une entente pour le dossier du *Développement Les Pèlerins inc.*;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une lettre d'André Côté de Développement Les Pèlerins inc. dans laquelle Monsieur Côté demande d'éviter de prendre des cautionnements d'exécution et pour gages et matériaux dans le cadre de son projet;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 19 du Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux portant le numéro 2016-14-363, le requérant



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019

d'un projet doit faire approuver par résolution du conseil le choix de la firme d'ingénieurs dont les services sont requis pour établir la description des travaux relatifs aux infrastructures,

ATTENDU QUE monsieur Steeve Boulianne est ingénieur et a signé les plans soumis à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux portant le numéro 2016-14-363 prévoit, à l'article 30, l'obligation pour l'entrepreneur requérant de transmettre à la municipalité une garantie d'exécution de toute et chacune de ses obligations pour la durée de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le même règlement prévoit la transmission par l'entrepreneur requérant d'une garantie pour salaire, matériaux et services pour garantir le parfait paiement des salaires, des matériaux et des services ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit suivre les conditions et normes applicables qui sont celles énoncées dans son règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-253 QUE le conseil municipal décide conformément à sa réglementation de :

- Appliquer les normes et conditions énoncées dans le Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux portant le numéro 2016-14-363 au projet du Développement des Pèlerins inc.;
- Demander des garanties d'exécution des travaux et une garantie pour salaire, matériaux et services;
- Approuver le choix de Steeve Boulianne comme ingénieur pour les plans des travaux d'infrastructure.

19. Suivi du comité consultatif en urbanisme (CCU)

254, route du Fleuve (PIIA rénovation toiture)

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer le revêtement de la toiture actuel (bardeau d'asphalte) par de la tôle à baguettes brun métro de la compagnie Vicwest;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés

EN CONSÉQUENCE,

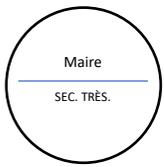
Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-254 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

20. Demande de dérogation pour le 426, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande vise à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal afin de rendre conforme la profondeur moyenne du terrain qui est l'assiette du 426, route du Fleuve afin de permettre la subdivision de cette propriété en trois lots distincts;

- L'article 4.1.3 du règlement de lotissement 90-07-128 exige 75 mètres de profondeur moyenne pour un terrain partiellement desservi et situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau;
- La profondeur moyenne du lot sera réduite à 23,18 mètres;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement à l'article 4.1.3 indique les normes minimales régissant les lots non desservis et partiellement desservis;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont fait valoir leur intérêt lors de la rencontre avec le comité et que la subdivision ne devrait avoir aucun impact sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme recommande de faciliter l'intégration de bâtiments résidentiels sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE des demandes semblables ont été faites dans le passé et qu'il est difficile d'appliquer cet article pour les propriétés du secteur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser cette dérogation afin de réduire la profondeur moyenne du terrain pour la propriété du 426, route du Fleuve à 23,18 mètres telle qu'identifiée sur le plan projet de l'arpenteur Laval Ouellet du 10 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-255 QUE le conseil municipal autorise la dérogation mineure.

21. Résolution permettant à l'inspecteur municipal d'octroyer des permis pour l'implantation de clôtures identiques à celle de la municipalité en bordure du trottoir municipal

ATTENDU QUE l'inspecteur de la municipalité et le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent au conseil d'adopter une résolution qui rendrait conforme l'implantation d'une clôture identique à la clôture municipale en bordure du trottoir sur la route du Fleuve sans nécessiter de demander l'avis au CCU;

ATTENDU QUE quelques citoyens désirent installer une telle clôture devant leur propriété;

ATTENDU QUE les clôtures devront être à l'identique par leur modèle et par le matériau utilisé;

ATTENDU QUE cette autorisation ne serait valide que pour les clôtures en bordure du trottoir municipal; toute autre installation et /ou modèle de clôture devra faire l'objet d'une demande de permis comme il est prévu aux règlements en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

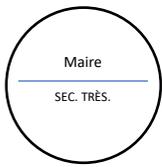
2019-03-256 QUE le conseil municipal donne le pouvoir à l'inspecteur de donner un permis aux citoyens qui désirent installer une clôture comme celle de la municipalité aux abords du trottoir municipal, et ce, sans la nécessité de référer le dossier au CCU et au conseil municipal.

22. Version préliminaire du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC

La version préliminaire du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC a été remise à tous les membres du conseil et ils feront leurs commentaires d'ici la semaine prochaine.

23. Demande d'achat de terrain de Jean-Marc Pelletier

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande pour l'achat, complet ou partiel, du terrain sur le lot portant le numéro 5 315 887 du cadastre du Québec de la part de Jean-Marc Pelletier;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019

ATTENDU QUE ce terrain qui est situé derrière la propriété de M. Pelletier, soit le 472, route de la Montagne est la propriété de la municipalité;

ATTENDU QUE M. Pelletier mentionne l'existence d'une citerne qui est de moins en moins sécuritaire et qu'il souhaite la remettre en état s'il l'achetait;

ATTENDU QUE M. Pelletier a aussi un intérêt pour acheter une lisière de terrain qui se rend jusqu'à l'autoroute;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne veut pas vendre ses terres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-257 QUE le conseil municipal refuse cette demande d'achat, mais demande à la directrice générale, Line Petitclerc, de s'assurer que la citerne soit bien sécurisée dès qu'il sera possible de s'y rendre au printemps.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24. Programme Accès Loisirs

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de soutien au projet Accès-Loisirs offert grâce à l'organisme les Grands amis du KRTB;

CONSIDÉRANT QUE la mission du programme est d'offrir aux gens à faible revenu des places de loisirs auprès d'organismes et d'organisations;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection rigoureux est fait pour déterminer qui peut bénéficier de ces services de loisirs gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la possibilité de fournir les services suivants à l'été et à l'automne;

Qté	Service	Description	Valeur
1	Camp de jour	Camp de jour de 9 h à 16 h. (Non inclus - service de garde et sorties)	125,00 \$
2	Soccer	Atelier soccer récréatif, incluant prêt d'un chandail	45,00 \$
1	Abonnement familial piscine	Résident Non-résident	162,50 \$ 181,00 \$
Total offert			351,00 \$

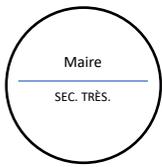
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-258 QUE le conseil municipal offre ses services gratuitement à l'été 2019 en collaboration avec l'organisme les Grands amis du KRTB et fera le nécessaire pour que les personnes ressources de la municipalité fassent connaître ce service aux résidents du Portage pouvant en bénéficier.

25. Activité et événement à venir

- L'assemblée générale annuelle de Patrimoine et Culture est le 17 mars, de 10 h à midi, à la salle Gilles-Moreau. Une invitation à partager de beaux moments de 2018. Des projets qui vous inciteront peut-être à venir rejoindre leur équipe.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019

- Patrimoine et Culture reçoit Robert Favreau, réalisateur, monteur et scénariste, le dimanche 31 mars à 14 h à la sacristie de l'église.
- Le Souper reconnaissance pour les bénévoles se tiendra le 12 avril en soirée à la salle Gilles-Moreau du Chalet des sports.

26. Rapport sur Défi Plein-air et déjeuner des conseillers

La 18^e édition du Défi Plein-air s'est déroulée le samedi 2 et 3 février. Tous les plateaux sportifs ont fait bouger les participants malgré le froid glacial (patinoire, glissement, raquette, ski de fond) en plus des diverses activités offertes comme la chasse aux mitaines, les olympiades, le bain de neige, la pétanque, démonstration de danse en ligne, etc. Une bonne soupe chaude était aussi offerte gratuitement. Le rallye photo en ski de fond a eu beaucoup de succès. Il y a aussi eu une démonstration de danse country qui a attiré beaucoup de monde. Le tournoi de pétanque sur neige a été populaire, les gagnants ont reçu un trophée fabriqué par des artistes locaux.

Le déjeuner des conseillers du dimanche a attiré cinquante-deux (52) personnes qui ont profité d'un succulent et copieux déjeuner. Pour le défi de patin intermunicipal, cinquante-trois patineurs ont bravé le vent et le froid.

27. Appel de candidatures pour le personnel d'été et comité de sélection en cours

La municipalité procède actuellement à des appels de candidatures pour le personnel saisonnier au camp de jour et à la piscine.

28. Fin de contrat de la coordonnatrice des loisirs

ATTENDU QUE la coordonnatrice aux loisirs, Karine Arsenault, ne répondait pas aux exigences du poste;

ATTENDU QUE le conseil a décidé de mettre fin à son contrat ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-259 QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc pour mettre fin au contrat.

29. Appel de candidatures pour le poste de coordonnateur (trice) des loisirs et comité de sélection

ATTENDU QUE la municipalité est actuellement en appel de candidatures pour le poste d'un(e) coordonnateur(trice) aux loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il faut constituer un comité de sélection décisionnel sur lequel siège au moins un membre du conseil municipal;

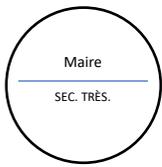
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-260 QUE le conseil municipal mandate Marie Diamant, conseillère, Line Petitclerc, directrice générale et Nadine Caron, secrétaire trésorière adjointe, à faire partie du comité de sélection pour l'embauche d'un (e) coordonnateur (trice) aux loisirs.

30. Demande d'accréditation comme organisme de bienfaisance sans but lucratif de SERABECO1

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'accréditation de SERABECO1 à titre d'organisme de bienfaisance sans but lucratif;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019

ATTENDU QUE la demande d'accréditation a pour objectif d'obtenir gratuitement ou à moindre coût un local dans la municipalité pour leur formation et leurs interventions;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de demande d'accréditation a été dûment rempli et que les documents exigés ont été transmis :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2019-03-261** QUE le conseil municipal accepte de reconnaître SERABEC01 comme un organisme accrédité pour la municipalité et de bénéficier des avantages de ce statut.

31. Formulaire d'autorisation et demande d'inscription aux services en ligne d'Hydro-Québec

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un formulaire d'autorisation et une demande d'inscription aux services en ligne d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser une personne pour agir au nom de la municipalité (par procuration ou à obtenir de l'information confidentielle inscrite au dossier - consentement);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire s'inscrire aux services en ligne d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2019-03-262** QUE le conseil municipal autorise Line Petitclerc, directrice générale, Nadine Caron, secrétaire-trésorière adjointe et Keven Desjardins, coordonnateur voirie, à agir au nom de la municipalité.

32. Demande d'aide financière auprès du Fonds de soutien à la Ruralité 2017-2021 pour un projet de stage pour développer des outils permettant de dresser un portrait des matières résiduelles et faire la promotion du recyclage et compostage

ATTENDU QUE la municipalité a identifié la nécessité de développer des outils pour dresser un portrait global des habitudes de consommation des résidents en matières résiduelles;

ATTENDU QUE la promotion du recyclage et du compostage s'avère essentielle pour sensibiliser les gens davantage et leur donner le plus d'outils et d'information possible;

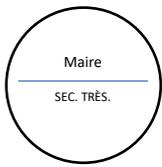
CONSIDÉRANT QUE pour mettre en place ce projet, l'embauche d'un stagiaire s'avère nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2019-03-263** Que le conseil municipal :

- Mandate Line Petitclerc, directrice générale, à faire une demande d'aide financière auprès du Fonds de soutien à la ruralité 2017-2021 pour mettre sur pied un projet de stage pour l'embauche d'un(e) stagiaire pour une période de 10 semaines
- S'engage à assumer 66% du coût du projet.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019

33. Demandes à faire suivre au ministère des Transports du Québec : analyse du trafic sur la 132, possibilité d'une lumière clignotante au coin de la Côte de l'Église, prêt d'un panneau clignotant et continuité du projet du Parc des grèves

ATTENDU QUE la municipalité considère que les voitures circulent très vite sur la route 132;

ATTENDU QUE plusieurs personnes traversent cette route au niveau du bureau municipal, notamment les enfants du camp de jour durant l'été;

ATTENDU QUE le Chalet des sports se trouve au nord de la route et la piscine municipale est au sud, beaucoup de passages piétonniers se font sur cet axe;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que l'ensemble des éléments ci-haut décrits amène des situations où la question de la sécurité des piétons doit être analysée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-264 Que le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec :

- de faire l'analyse du trafic sur la route 132, particulièrement devant le bureau municipal où traversent des enfants;
- d'envisager la possibilité d'une lumière clignotante au coin de la rue de l'Église et l'installation d'un panneau lumineux durant la saison estivale;
- de trouver tout autre moyen pour assurer la sécurité des résidents de la municipalité sur la route 132.

DONS ET PARTICIPATIONS

34. Demande de l'École de Rivière-du-Loup : Grand Défi Pierre Lavoie

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de soutien financier de l'école secondaire de Rivière-du-Loup pour la course Grand Défi Pierre Lavoie;

ATTENDU QUE la municipalité encourage le développement des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE 40 élèves participeront à la course du Grand Défi Pierre Lavoie qui se déroulera les 10, 11 et 12 mai prochains et que ces élèves franchiront la distance entre Québec et Montréal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-265 Que le conseil municipal accorde 100 \$ à l'École secondaire de Rivière-du-Loup pour la course du Grand Défi Pierre Lavoie.

35. Action Chômage Kamouraska inc.

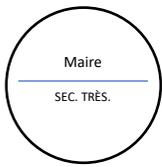
ATTENDU QUE la municipalité est membre d'Action Chômage Kamouraska inc.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler son adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-266 QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion de 50 \$ à Action Chômage inc.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019

36. Demande de contribution financière de 500 \$ pour acquisition de défibrillateurs cardiaques par la commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution financière de 500 \$ pour l'acquisition de défibrillateurs cardiaques par la commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède déjà deux défibrillateurs, un au Chalet des sports et l'autre à la piscine municipale, acquis dans les 2 dernières années, et que ceux-ci pourraient aussi servir aussi aux enfants de l'école de Notre-Dame-du-Portage lors de sorties à la piscine et au Chalet des sports;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-267 QUE le conseil municipal ne contribuera pas à l'acquisition de défibrillateurs cardiaques par la commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

37. Dépôt des deux états financiers comparatifs – février 2019

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

38. Liste des déboursés approuvés pour le conseil ou effectués par délégation février 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Emmanuelle Garnaud, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-03-268 QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant de 309 729,92 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

39. Période de questions et réponses (facultatives)

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge sa directrice générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

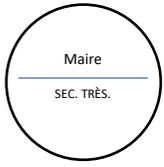
Des citoyens posent des questions sur l'entretien de la forêt municipale et sur l'entretien des sentiers pour le ski de fond. Une remarque est aussi faite concernant le stationnement du Chalet des sports qui n'est pas adéquatement aménagé.

40. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 45.

Marie Diamant
Mairesse suppléante

Line Petitclerc
Directrice générale / secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019